



ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Contenu du dossier

- ✓ Délibération du Conseil Municipal du 28 février 2025
- ✓ Arrêté municipal
- ✓ Notice explicative
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan parcellaire
- ✓ Photo aérienne
- ✓ Document photographique
- ✓ Liste des propriétaires riverains
- ✓ Plan du projet



ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Délibération du 28 février 2025

DEPARTEMENT : GARD
ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANUEJOLS

SEANCE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février à 20 heures 00, le Conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alexandre VIGNE.

Conseillers en exercice :	10	<u>Présents :</u>
Conseillers présents :	6	BOYNE Virginie - CARTAYRADE Géraldine - FURSTOSS-PASTORE Evelyne
Suffrages exprimés :	7	GERMAIN Stéphane - TEISSIER François - VIGNE Alexandre
Pour :	5	<u>Absents :</u>
Contre :		ALTOUNIAN Manon - CORBON Marie-Paule - EVESQUE Mathieu
Abstention :	2	TRONG Géraldine donne procuration à CARTAYRADE Géraldine

Objet : Enquête publique - Déclassement de plusieurs portions de voies communales relevant du domaine public de LANUEJOLS en vue de leur aliénation :
Le Village Rue du Barry - Hameau Les Gouttines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.141-3 et R.141.4 à R.141.9 du Code de la Voirie Routière ; l'aliénation d'une voie communale doit faire l'objet d'une enquête publique préalable pour son déclassement.

CONSIDERANT les demandes des propriétaires riverains d'acquérir les portions de voies concernées et relevant du domaine public, à savoir :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry - Le Village Section I
- Chemin Communal (sans nom) menant au Hameau Les Gouttines - Section C

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une enquête publique afin d'opérer le déclassement de ces portions de voie ;

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Avis de principe
D'APPROUVER le principe d'une aliénation de ces portions de voie :
 - Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry - Le Village Section I
 - Chemin Communal (sans nom) menant au Hameau Les Gouttines - Section C

- Frais
DE PRECISER que les frais d'acte et de bornage inhérents à cette opération seront supportés par les acquéreurs ;
- Enquête publique
DE PROCEDER à une enquête publique en vue du déclassement de ces portions de voie
- Commissaire Enquêteur
D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater un commissaire enquêteur et à signer tous les documents relatifs à l'enquête publique :
M. GRAILHE Philippe - 383 rue Roland Fay 30260 QUISSAC, Commissaire Enquêteur
- Avis des Domaines
DE SOLLICITER l'avis des domaines (article L.2241-1 du CGCT)
- Tableau des chemins ruraux
DE PRENDRE ACTE que le tableau des voies communales et des chemins ruraux fera l'objet d'une mise à jour à l'issue de la procédure ;
- Formalités & Signatures
D'AUTORISER le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant

Après délibération, les propositions sont adoptées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Alexandre VIGNE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Arrêté Municipal



MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Email : mairielanuejols@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Alexandre VIGNE, Maire de LANUEJOLS, certifie avoir, à la date du 10 avril 2025, fait afficher à la mairie un arrêté du 10 avril 2025 portant ouverture de l’enquête publique préalable au déclassement et à l’aliénation d’une partie des voies communales.

En foi de quoi, j’ai établi la présente attestation, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à LANUEJOLS, le 15 avril 2025.

Le Maire,
Alexandre VIGNE



DÉPARTEMENT DU GARD



MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone : 04 67 82 70 83
Email : mairie@lanuejols.wanadoo.fr

N° 09/2025

ARRETE MUNICIPAL

D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT ET A L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DES VOIES COMMUNALES

Monsieur Alexandre VIGNE, Maire de Lanuéjols

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141.4 à R.141.9,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2025, autorisant le Maire à lancer une enquête publique pour le déclassement et l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE, Section I
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES, Section C

ARRETE

Article 1er :

Le Projet de déclassement d'une partie des voies est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public.

Article 2ème :

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- La copie de la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2025
- Notice explicative
- Plans de situation
- Plans parcellaires
- Photos aériennes
- Documents photographiques
- La liste des propriétaires riverains

Article 3ème :

M. GRAILHE Philippe est désigné comme Commissaire Enquêteur, officier de gendarmerie à la retraite, inscrit sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs pour 2025.

Article 4ème :

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposées en Mairie de Lanuéjols pendant toute la durée de l'enquête **du lundi 28 avril au mardi 13 mai 2025 inclus**, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations formulées par écrit pourront être adressées au Commissaire Enquêteur par la poste à la mairie, mais de manière à ce qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'Enquête, et être annexées au registre.

Article 5ème :

M. GRAILHE Philippe, Commissaire Enquêteur, recevra en personne les observations du public le 1^{er} jour de l'enquête :

- **le lundi 28 avril 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 au Foyer rural de Lanuéjols ;**

Ainsi que le dernier jour de l'enquête :

- **le mardi 13 mai 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 en Mairie de Lanuéjols.**

Article 6ème :

A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre à M. Le Maire le dossier et ses conclusions.

Article 7ème :

Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête publique seront adressés par la Mairie à la Sous-Préfecture du Vigan. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire Enquêteur, sa décision devra être motivée.

Article 8ème :

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat de M. Le Maire.

Fait à Lanuéjols, le 10 avril 2025

Le Maire, Alexandre VIGNE





ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Notice explicative

Par arrêté N° 09/2025 du 10 avril 2025, le maire de la Commune de LANUEJOLS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de déclassement et d'aliénation d'une partie des voies communales.

Ce projet a pour caractéristiques principales :

- Déclasser deux portions de voies communales, une impasse et une partie d'un chemin, afin de procéder à leur aliénation
- Permettre aux riverains de se porter acquéreurs de ces portions de voies communales :

Impasse au fond de la Rue du Barry – Le Village (Section I) et Chemin Communal du Lieu-dit Les Gouttines (Section C)



MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : mairielanuejols@wanadoo.fr

Le Maire de LANUEJOLS

Aux Riverains concernés

Lanuéjols, le 20 mars 2025

Objet : Information aux riverains – Déclassement de portions de voies communales en vue de leur aliénation.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'aménagement et de la gestion du domaine public communal, la municipalité envisage le déclassement de certaines portions de voies communales en vue de leur aliénation :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry – Le Village Section I

Cette procédure, conformément aux dispositions du Code de la voirie routière et après **enquête publique**, vise à mettre à la vente des particuliers riverains qui en ont fait la demande, les portions de voies communales concernées.

Avant toute décision définitive, la commune souhaite informer et associer les riverains à cette démarche. Une enquête publique sera organisée afin de recueillir vos observations.

Cette enquête se tiendra en mairie dans les mois à venir, où le dossier sera mis à votre disposition.

Un registre sera également ouvert pour que vous puissiez exprimer vos remarques.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous remercions par avance pour votre participation à cette démarche.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre VIGNE

Maire de Lanuéjols

P.J : Plan de la portion de voie communale concernée



MAIRIE DE LANUEJOLS

30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : mairielanuejols@wanadoo.fr

Le Maire de LANUEJOLS

Aux Riverains concernés

Lanuéjols, le 20 mars 2025

Objet : Information aux riverains – Déclassement de portions de voies communales en vue de leur aliénation.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'aménagement et de la gestion du domaine public communal, la municipalité envisage le déclassement de certaines portions de voies communales en vue de leur aliénation :

- Chemin Communal (sans nom) menant au Hameau Les Gouttines – Section C

Cette procédure, conformément aux dispositions du Code de la voirie routière et après **enquête publique**, vise à mettre à la vente des particuliers riverains qui en ont fait la demande, les portions de voies communales concernées.

Avant toute décision définitive, la commune souhaite informer et associer les riverains à cette démarche. Une enquête publique sera organisée afin de recueillir vos observations.

Cette enquête se tiendra en mairie dans les mois à venir, où le dossier sera mis à votre disposition.

Un registre sera également ouvert pour que vous puissiez exprimer vos remarques.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous remercions par avance pour votre participation à cette démarche.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien cordialement

Alexandre VIGNE

Maire de Lanuéjols,



P.J : Plan de la portion de voie communale concernée



ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Plans de situations

Département :
GARD

Commune :
LANUEJOLS

Section : I
Feuille : 000 I 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 20/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

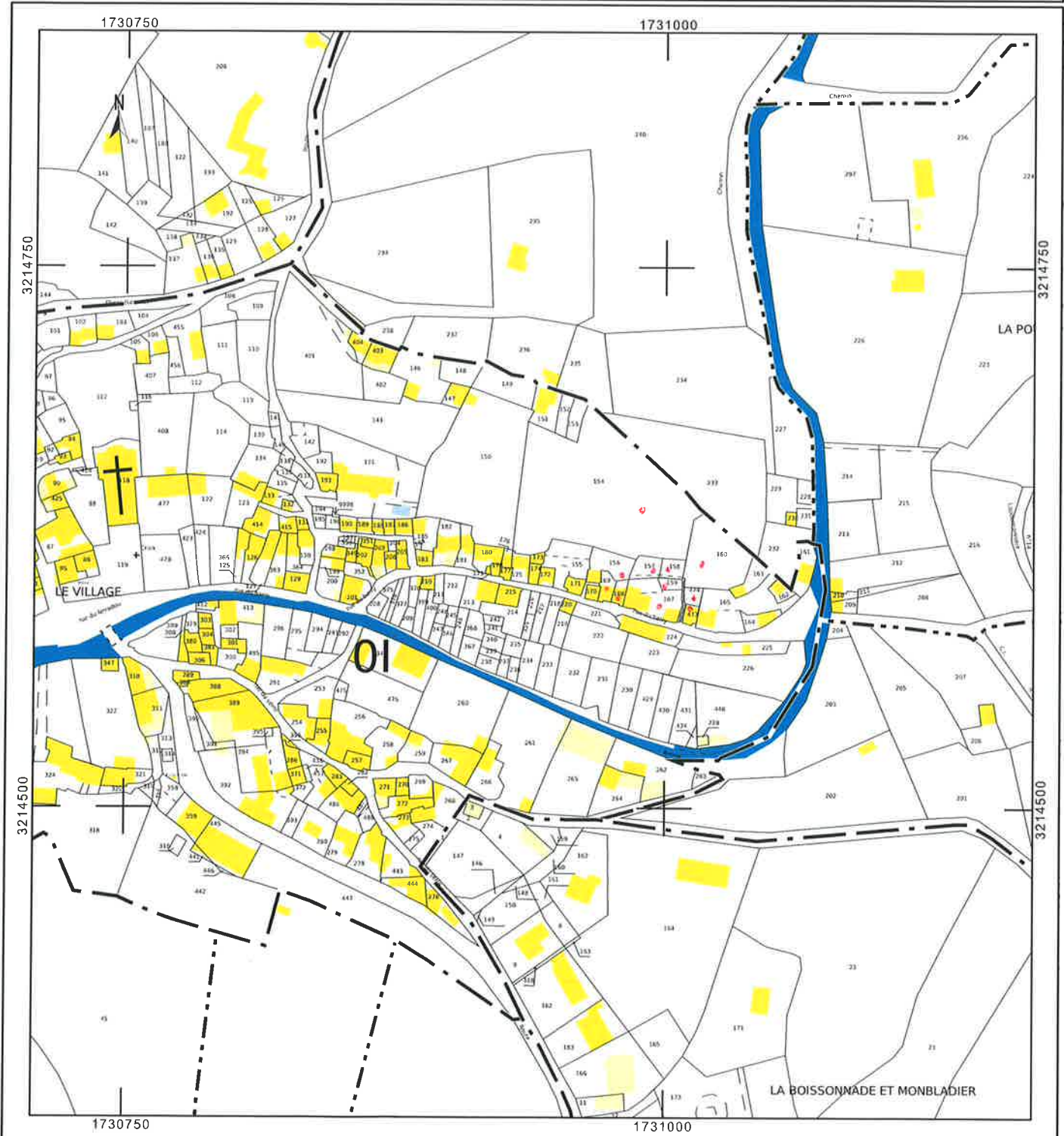
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC NIMES
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.60 -fax
sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

LEVILLAGE



Département :
GARD

Commune :
LANUEJOLS

Section : C
Feuille : 000 C 05

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

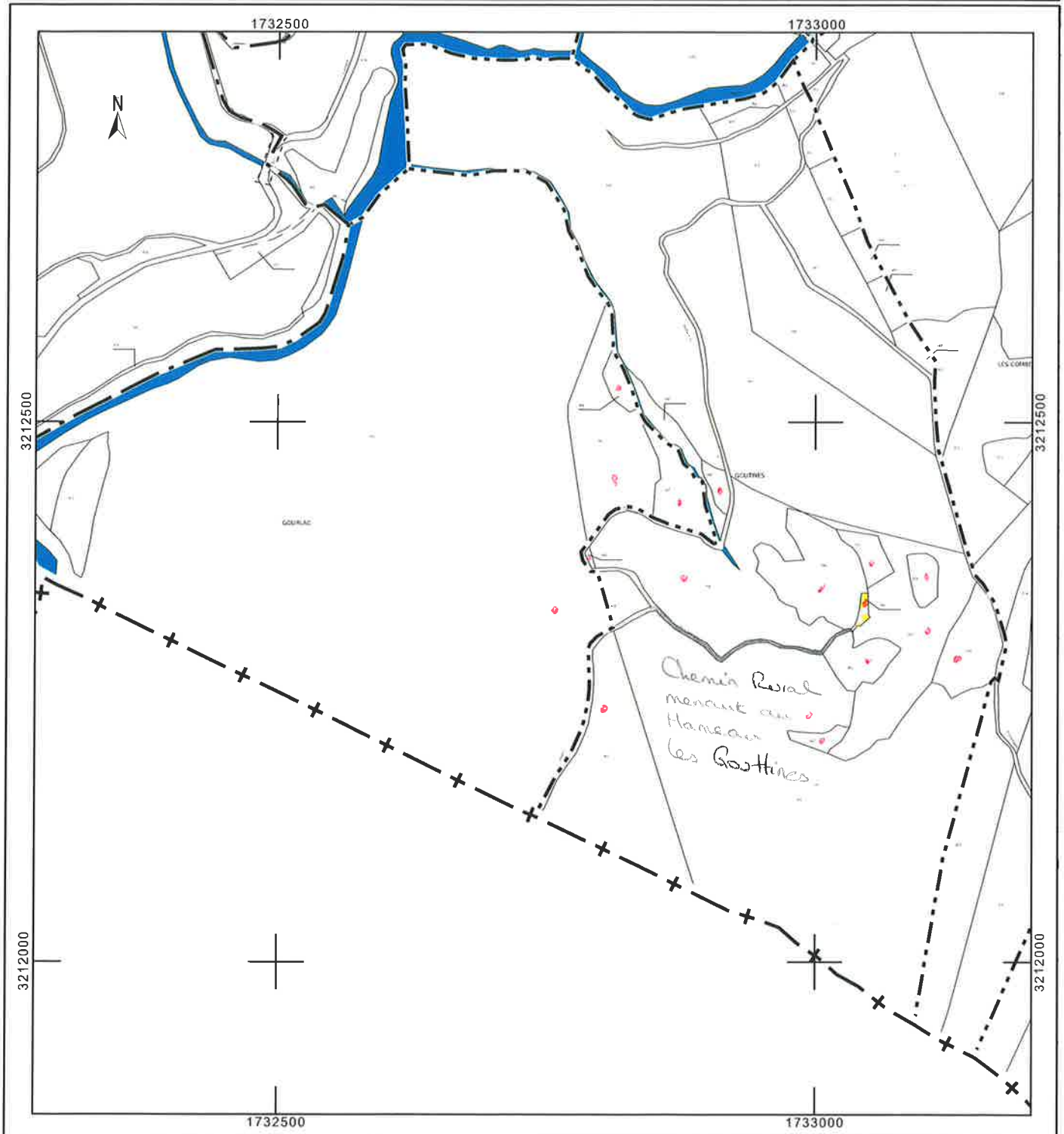
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

LES GOUTINES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC NIMES
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.60 -fax
sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Plans parcellaires

Département :
GARD

Commune :
LANUEJOLS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC NIMES
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.60 -fax
sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Section : I
Feuille : 000 I 01

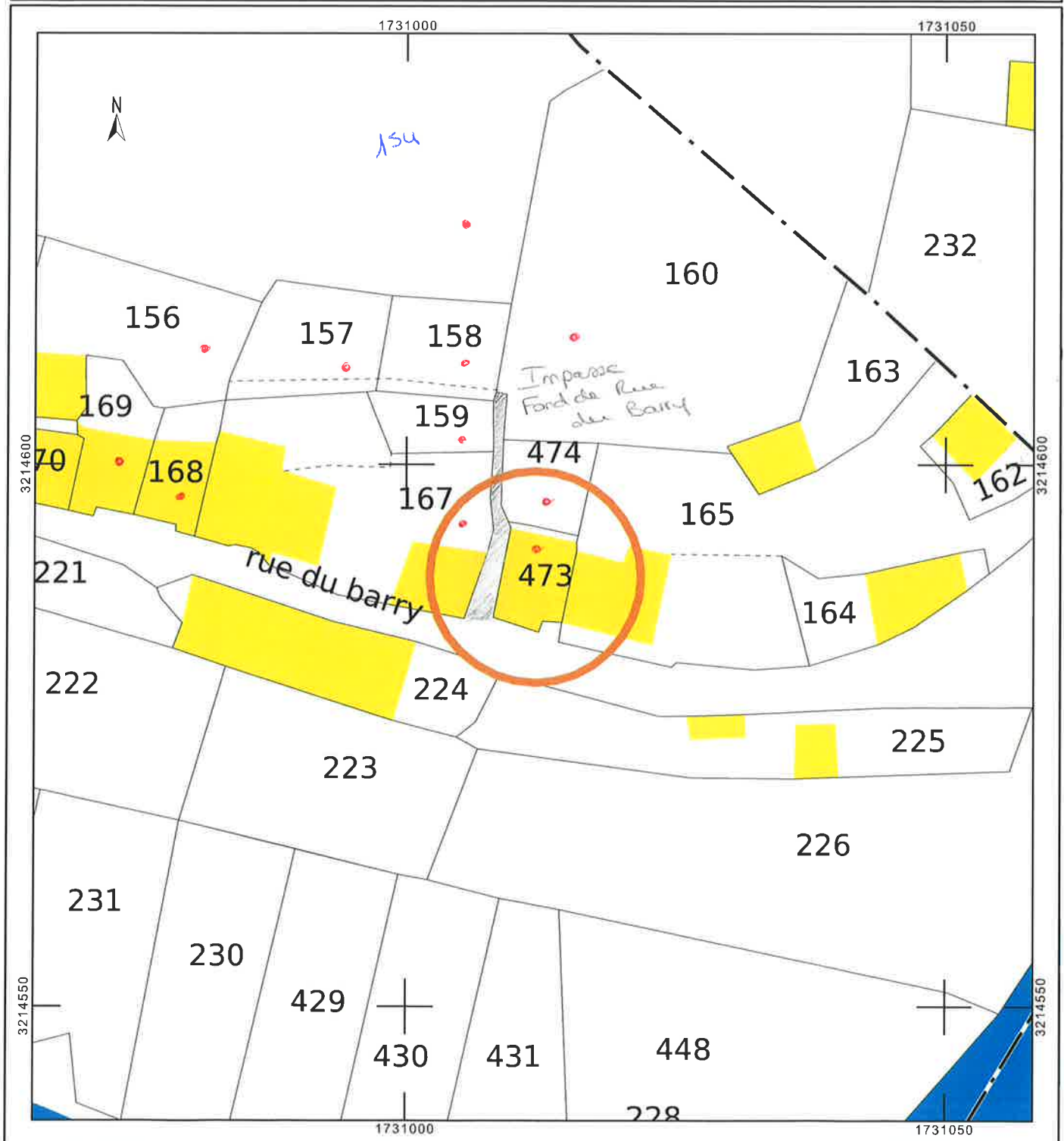
Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/500

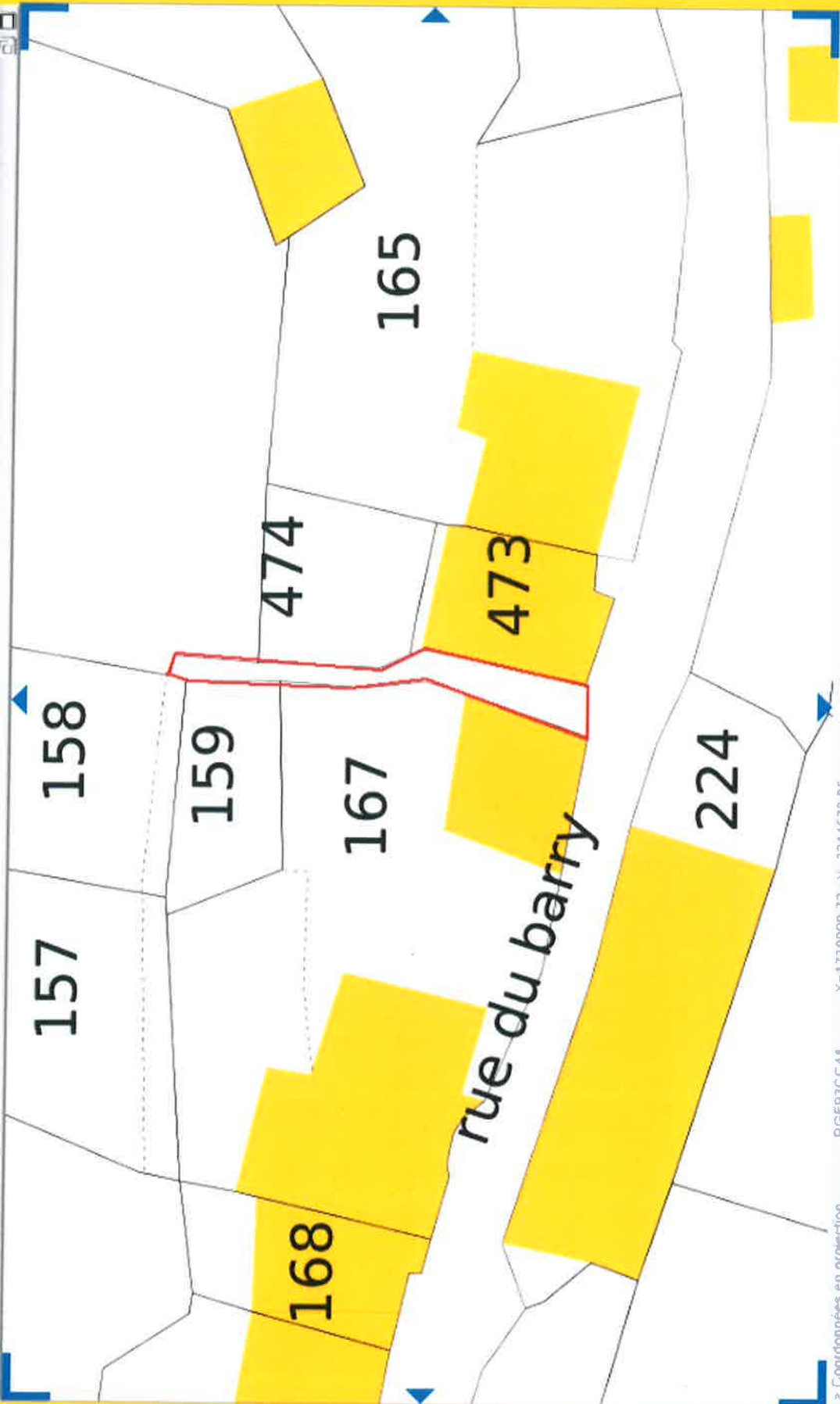
Date d'édition : 20/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





> Coordonnées en projection RGF93CC44 X=1730999.72 ; Y=3214573.85
> Coordonnées géographiques WGS84 (GPS) DMS (44° 7' 49" N - 3° 23' 14" E) - Latitude = 44.130518 N - Longitude = 3.387384 E

> Veuillez cliquer pour commencer votre mesure de surface (3 points à définir).

Mesurer > Surfaces

Résultat de la mesure : 31.25 mètres carrés (donnée indicative)

Cet outil vous permet de mesurer une surface.

> Veuillez sélectionner avec votre souris tous les sommets de la surface à mesurer et terminer par la touche Entrée ou par un double-clic. > Annuler le dernier sommet (touche Retour)

> Annuler l'opération (touche Echap)
Les mesures obtenues n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas opposables.

Département :
GARD

Commune :
LANUEJOLS

Section : C
Feuille : 000 C 05

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

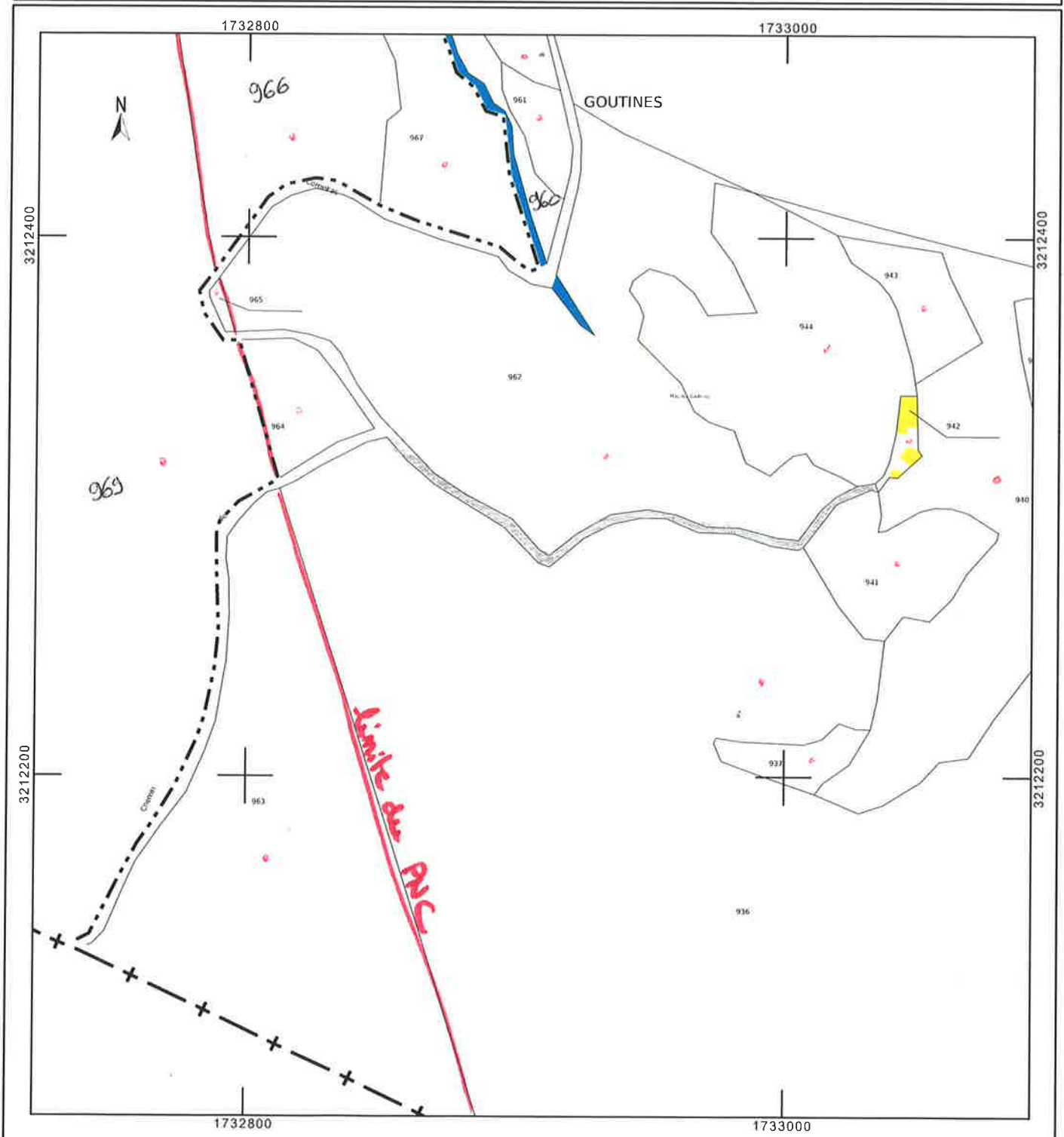
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

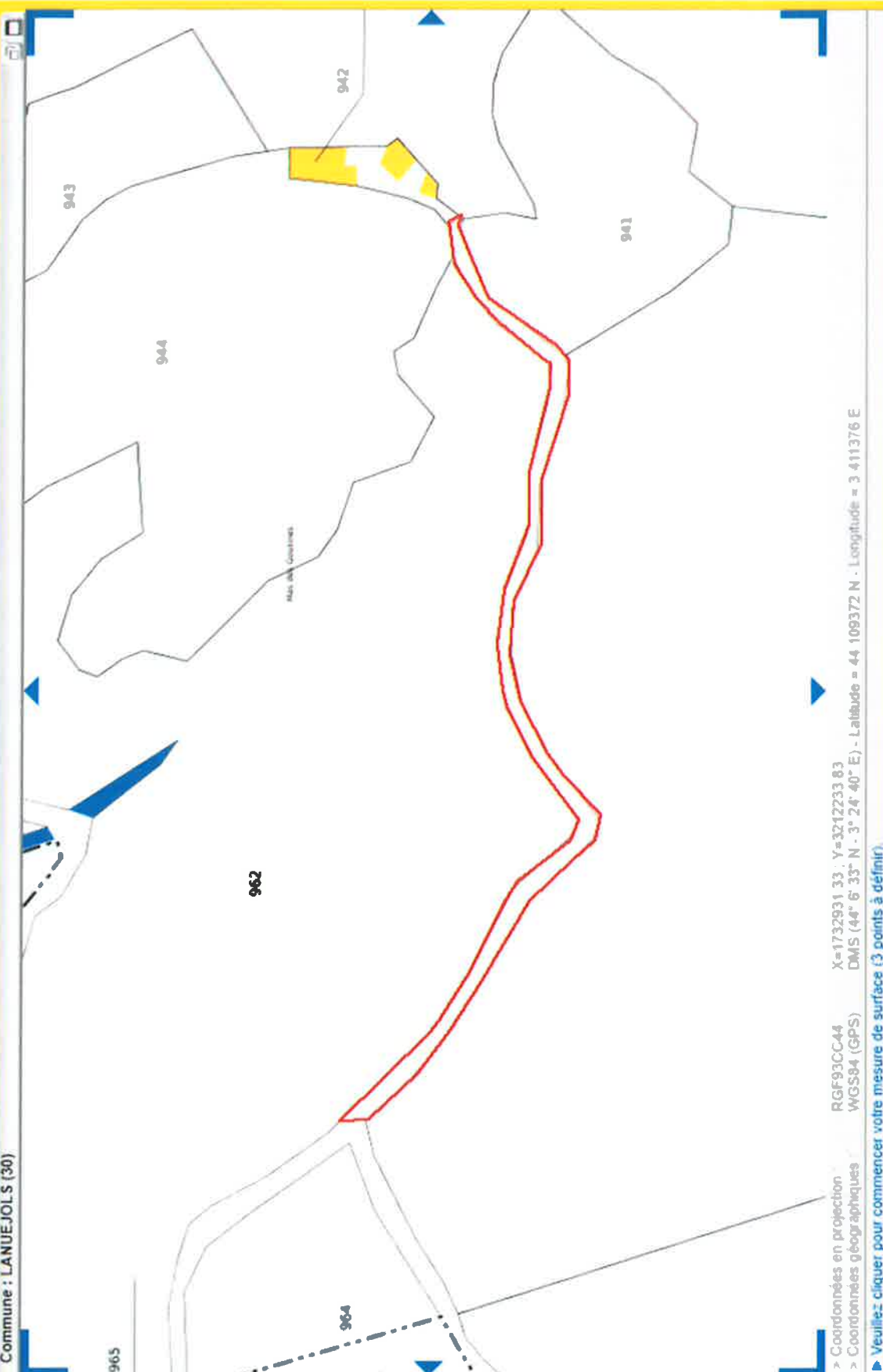
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC NIMES
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.60 -fax
sdif30.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Commune : LANUEJOLS (30)



> Coordonnées en projection RGF93CC44 X=1732931 33 - Y=3212233 83
> Coordonnées géographiques WGS84 (GPS) DMS (48° 6' 33" N - 3° 24' 40" E) - Latitude = 44 109372 N - Longitude = 3 411376 E
▶ Veuillez cliquer pour commencer votre mesure de surface (3 points à définir).

Mesurer > Surfaces

Résultat de la mesure : 714.11 mètres carrés (donnée indicative)

Cet outil vous permet de mesurer une surface.
Veuillez sélectionner avec votre souris tous les sommets de la surface à mesurer et terminer par la touche Entrée ou par un double-clic. > Annuler le dernier sommet (touche Retour)
> Annuler l'opération (touche Echap)
Les mesures obtenues n'ont qu'une valeur indicative et ne sont pas opposables.



ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Photos aériennes







ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Documents Photographiques



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 3° 23' 16" E
Latitude : 44° 07' 51" N





ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie des voies communales dites :

- Impasse (sans nom) au fond de la Rue du Barry Lieu-dit LE VILLAGE Section I
Pour une superficie de 32 m²
- Chemin Communal (sans nom) menant au Lieu-dit LES GOUTTINES Section C
Pour une superficie de 715 m²

Listes des propriétaires riverains

DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION D'UNE PARTIE DES VOIES COMMUNALES - COMMUNE DE LANUEJOLS

Liste des propriétaires des parcelles adjacentes à l'impasse (sans nom) située au fond de la Rue du Barry - Lieu-dit "LE VILLAGE"						
Voie communale	Section	Parcelles n°	Nom du Lieu-dit	Nom des propriétaires	Lettre avec AR	
Impasse sans nom	I	473	LE VILLAGE	PASCAL Marion et DELORD Mathurin	1A 208 829 7198 4	
Impasse sans nom	I	474 / 160	LE VILLAGE	BERNIER Pierre et Chantal	1A 197 078 6832 5	
Impasse sans nom	I	169	LE VILLAGE	MOULIS Colette	1A 197 078 6841 7	
Impasse sans nom	I	168	LE VILLAGE	LARBEC Jacques	1A 208 829 7197 7	
Impasse sans nom	I	156	LE VILLAGE	VEYRET Marie-Josée	1A 197 078 6838 7	
Impasse sans nom	I	159	LE VILLAGE	LAFON Marcel	1A 197 078 6835 6	
Impasse sans nom	I	154	LE VILLAGE	PRIVAT Dominique	1A 197 078 6836 3	
Impasse sans nom	I	156	LE VILLAGE	LIBOUREL Bruno	1A 197 078 6840 0	
Impasse sans nom	I	158 / 157	LE VILLAGE	REDON Dominique et Bernard	1A 197 078 6833 2	
Impasse sans nom	I	169	LE VILLAGE	BERTRAND Gisèle	1A 208 829 7196 0	
Impasse sans nom	I	156	LE VILLAGE	LIBOUREL Sylvain	1A 197 078 6839 4	
Impasse sans nom	I	159	LE VILLAGE	LAFON Marie	1A 197 078 6834 9	
Impasse sans nom	I	167	LE VILLAGE	LAFON Gérard	1A 197 078 6837 0	
Impasse sans nom	I	168	LE VILLAGE	TRONG Géraldine	Remis en main propre	
Liste des propriétaires des parcelles adjacentes au chemin communal (sans nom) menant au Lieu-dit "LES GOUTTINES"						
Voie communale	Section	Parcelles n°	Nom du Lieu-dit	Nom des propriétaires	Lettre avec AR	
Chemin communal	C	962 / 940 / 941 / 942 / 943 / 944 / 936 / 937	LES GOUTTINES	MARQUES Michèle	1A 208 829 7198 7	